

Un an après, Publifin rechigne à changer

Seules quelques rares recommandations formulées à l'issue de la commission d'enquête ont été mises en œuvre par l'intercommunale.

Il y a un an tout juste, les premières secousses d'un séisme se faisaient ressentir en Belgique : le scandale Publifin était révélé par nos confrères du *Vif* et de *Sudpresse*.

Depuis, une tornade politico-éthique a déferlé sur le sud du pays et une commission d'enquête parlementaire a été chargée de faire la lumière sur le fonctionnement de l'intercommunale wallonne. Cette dernière a émis 82 recommandations pour éviter que des dérapages similaires surviennent à l'avenir.

Aujourd'hui, près de six mois après le rapport, seules six recommandations ont été réellement mises en œuvre, même si 45 autres sont en cours d'application.

Trente et une n'ont toujours pas été concrètement lancées.

Alors, certes, deux réalisations majeures sont à noter : la désapprobation des comptes 2015 de Publifin par la tutelle wallonne, qui dispose ainsi d'un moyen de pression sur l'intercommu-

nale, d'une part. Et d'autre part le lancement de la procédure - par le conseil d'administration de Publifin cette fois - pour récupérer une partie des rémunérations versées aux membres des comités de secteur bidon, le scandale initial.

Parmi ces 82 recommandations, la plupart devaient être du ressort du gouvernement wallon. La ministre des Pouvoirs locaux Valérie De Bue (MR) et le ministre de l'Énergie Jean-Luc Crucke (MR) ont déjà fait passer en première lecture au gouvernement un « super-décret » gouvernance qui intègre une grande partie des conclusions de la commission d'enquête.

Mais l'intercommunale Publifin, principale concernée, traîne à suivre les requêtes de la commission d'enquête parlementaire. Pour intégrer des travailleurs au conseil d'administration de Publifin, renouveler le comité de direction de Nethys, supprimer l'inutile structure Finanpart, on l'attend toujours. ■

75 %

Publifin n'a pas du tout entamé de travail sur les trois quarts des recommandations qui lui incombaient.

30 %

Le gouvernement wallon, lui, a avancé sur la majorité des mesures post-scandale. Il lui reste cependant 21 recommandations dont on ne voit toujours pas l'ombre de la transcription dans la réalité.

Publifin est loin d'avoir fini tous ses devoirs

- ▶ Le 20 décembre 2016 éclatait l'affaire Publifin.
- ▶ Un an plus tard, l'heure est au bilan.
- ▶ L'intercommunale wallonne a-t-elle changé ?
- ▶ Le gouvernement wallon a-t-il pris les mesures pour éviter un Publifin bis ?

Il est des anniversaires qu'on ne fête pas à coups de champagne et coillons. Mais qui retiennent tout de même notre attention.

Il y a un an, nos confrères du *Vif* et de *Sudpresse* lâchaient le premier pavé dans la mare Publifin. Un pavé qui, au fil des révélations, provoquera la chute d'un ministre wallon (Paul Furlan). La création d'une commission d'enquête. Et une tornade politico-éthique (lire ci-contre).

Pour dresser un premier bilan post-affaire, *Le Soir* a pris le parti d'analyser les recommandations du rapport de la commission d'enquête, rendu public le 3 juillet dernier. Et de voir comment les choses ont évolué depuis.

1 Deux faits accomplis. Un peu froidement, les chiffres peuvent paraître sévères. Seules 6 recommandations sur 82 ont été mises en œuvre près de six mois après le rapport. C'est peu. Et quand on regarde les recommandations déjà validées, certaines étaient un peu simplistes. « *Solliciter la Cwape* (le régulateur énergétique wallon, NDLR) » pour lui demander trois études, ou « *rappeler à la Cwape le respect impératif des délais dans la remise de son rapport annuel* ». Il suffit au ministre wallon compétent de commander ces études, ou d'envoyer un rappel à son régulateur et le tour est joué.

On note tout de même deux réalisations majeures. La première, c'est la désapprobation des comptes 2015 de Publifin par la tutelle wallonne. Une mesure forte, qui permet au gouvernement de mettre la pression sur l'intercommunale liégeoise. En effet, tant que les comptes sont bloqués, les actionnaires de Publifin ne peuvent plus toucher le moindre euro de dividendes. Et la tutelle peut tirer sur la corde en disant : « *Tant que vous ne vous conformez pas aux recommandations de la commission d'enquête, nous recalons vos comptes.* »

L'autre recommandation mise en œuvre, cette fois par le conseil d'administration de Publifin, c'est le lancement de

la procédure pour récupérer une partie des rémunérations versées aux membres des comités de secteur bidon. Publifin n'a réclamé « que » 300.000 euros aux élus locaux qui y siégeaient, pénalisant simplement les absents. Certains souhaitaient pourtant que l'ensemble des rémunérations perçues soient remboursées

(environ 1 million d'euros net), en considérant que ces comités de secteur étaient des mandats fictifs.

Notons que l'argent réclamé n'a pas encore été totalement récupéré. On aurait donc pu considérer cette recommandation comme toujours « en cours ».

2 Le gouvernement wallon trace sa route. Au-delà des recommandations déjà mises en œuvre, *Le Soir* a constaté qu'une majorité des recommandations étaient en cours de réalisation (45/82). Ces recommandations s'adressent principalement à la ministre des Pouvoirs locaux, Valérie De Bue, et au ministre de l'Énergie, Jean-Luc Crucke. Les deux libéraux ont déjà fait passer en première lecture au gouvernement un « super-décret » gouvernance, qui intègre une grande partie des conclusions de la commission d'enquête.

Petite réserve d'usage : ces textes doivent encore passer au moins à deux

reprises sur la table du gouvernement. Il faudra donc s'assurer que la version définitive des textes colle toujours bien à l'esprit des recommandations. Notons d'ailleurs qu'à quelques endroits, le gouvernement wallon s'est déjà octroyé quelques libertés. Exemple : la commission d'enquête recommandait d'enterrer définitivement la possibilité de verser des rémunérations variables en supplément du salaire fixe. Mais dans son projet de décret, le gouvernement wallon tolérera 20 % de salaire variable.

Enfin, notons que le travail gouvernemental ne se limite pas à ce super-décret. Une vingtaine de recommandations sont aujourd'hui encore au point mort.

3 Publifin progresse nettement moins.

Au-delà de la question des remboursements des comités de secteur, Publifin n'a pas fait grand-chose. Intégrer des travailleurs au conseil d'administration de Publifin, renouveler le comité de direction de Nethys, supprimer l'inutile Finanpart, autant de recommandations toujours pas appliquées.

Notons tout de même que, dans certains cas, Publifin a pris les devants sur les décrets wallons en préparation. L'intercommunale a par exemple décidé qu'elle allait rapatrier le gestionnaire de réseau Resa dans le giron de Publifin. Soit sous le contrôle direct des actionnaires. Alors que Resa était aujourd'hui logé dans une sous-sous-sous-filiale de Publifin. Autre exemple : ce jeudi, l'assemblée générale de Publifin devrait voter la fin de la mutualisation des redevances voirie dans Publifin. Cette redevance, prélevée sur la facture énergétique des Liégeois, était jusqu'ici reversée à Publifin, où elle était taxée (une aberration). Demain, les communes recevront directement cette fameuse redevance, comme le ministre Crucke compte l'imposer par décret. Mais il arrive donc à Publifin d'aller plus vite que la musique.

4 Deux cas cocasses.

Dans les rapports de suivi des recommandations réalisés par le gouvernement wallon et Publifin, on trouve deux petites perles.

La première : il était demandé au conseil d'administration de Publifin de

« *renouveler intégralement* » le conseil d'administration de sa toute-puissante filiale Nethys, où Stéphane Moreau règne en maître. La ministre De Bue affirme, dans son rapport, que « *cette recommandation a été suivie* ». C'est plutôt gonflé quand on sait que Stéphane Moreau, Pierre Meyers et François Fornieri siègent aujourd'hui encore au conseil de Nethys. Alors qu'ils y siégeaient déjà avant la publication du rapport Publifin. Ce n'est pas tout à fait ce que l'on appelle

un renouvellement intégral, à nos yeux...

Autre gros dossier. Dans le rapport remis par Publifin, cette fois. Les commissaires wallons avaient recommandé à l'intercommunale de « *saisir l'Inspection sociale* » pour enquêter sur la façon dont Nethys prenait en charge le paiement des cotisations sociales de son patron. Cela a-t-il été fait ? « *L'analyse juridique a été réalisée par Nethys* », écrit le groupe Publifin. Très gonflé. L'Inspection sociale étant vraisemblablement plus neutre que Nethys pour examiner cette question. ■

XAVIER COUNASSE

La méthodologie du « Soir »

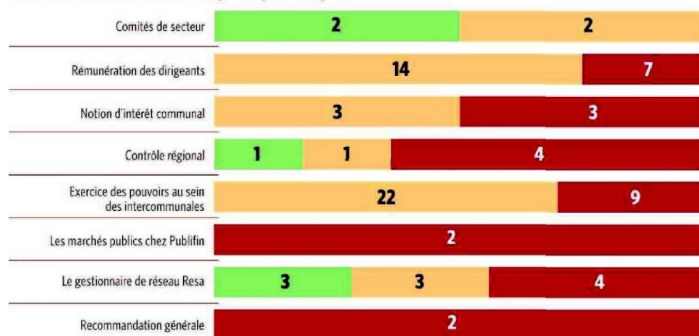
Il y avait 82 recommandations dans le rapport final de la commission d'enquête Publifin. Classées en huit catégories. Nous les avons épluchées. Et, pour chaque recommandation, *Le Soir* a statué : cette recommandation a-t-elle déjà été mise en œuvre, est-elle en voie de l'être ou est-elle au point mort. Pour qu'une recommandation soit jugée « en cours d'application », nous sommes partis du principe qu'un avant-projet de décret devait au minimum avoir été accepté par le gouvernement wallon. Ou qu'une décision du conseil d'administration de Publifin/Nethys devait formellement avoir été prise (même si cette décision n'est pas encore effective). Pour émettre ce jugement de la manière la plus objective possible, *Le Soir* s'est procuré les trois rapports réalisés par Publifin, par la ministre wallonne des Pouvoirs locaux Valérie De Bue (MR), et son confrère de l'Énergie Jean-Luc Crucke (MR). Dans de nombreux cas, il a fallu arbitrer. Toutes les 82 recommandations n'ont pas le même poids. Certaines peuvent être mises en œuvre très rapidement, d'autres nécessitent plus de temps. Certaines sont anecdotiques, d'autres ont de lourdes conséquences. Mais nous avons choisi de ne pas créer de pondération pour éviter d'introduire un critère subjectif.

x.c.

Suivi des recommandations de la commission d'enquête parlementaire



Les recommandations chapitre par chapitre



mandats Les cartes ont été rebattues au sein de l'intercommunale liégeoise, des personnalités demeurent

Depuis décembre 2016, le dysfonctionnement de Publifin-Nethys a progressivement été mis au jour, imposant une réforme de sa gouvernance (lire ci-dessus), provoquant aussi démissions et nouvelles nominations à tous les étages du groupe. Et même au-delà : fin janvier 2017, Claude Parmentier, ex-administrateur de Nethys et chef de cabinet-adjoint démissionnaire du ministre des Pouvoirs locaux Paul Furlan, entraînait ce dernier dans sa chute.

Georges Pire, Dominique Drion et André Gilles, qui représentaient respectivement le MR, le CDH et le PS dans les étages supérieurs du groupe liégeois, ont eux aussi dû abdiquer. Le second a même annoncé il y a une semaine qu'il quittait le parti humaniste et le troisième a été exclu de son parti en avril dernier.

L'oisiveté ne les guette pas pour autant : André Gilles demeure par exemple le représentant de Nethys au sein de la filiale ACM et reste administrateur de la Socofe ainsi que de Resa (deux filiales de Nethys).

Si Dominique Drion a quitté le conseil d'administration de la société de crédits hypothécaires Le Travailleur chez Lui en mars 2017, il a

néanmoins accepté d'en devenir le conseiller et conserve son siège à la Socofe ; Georges Pire demeure lui aussi à la Socofe et reste le visage de Nethys au conseil d'administration de l'ASBL Liège Export Utilities.

Au sein de l'opérateur Resa, quelques-uns des anciens sont restés en place, dont les conseillères provinciales Denise Laurent et Josette Michaux.

André Gilles demeure par exemple le représentant de Nethys au sein de la filiale ACM et administrateur de la Socofe

Qui ont même pris du galon puisque la première est depuis le mois de mars membre du comité de rémunération et que la seconde a intégré le comité d'audit. Le comité d'éthique, lui, a été dissout.

Excommunié du parti socialiste, poussé vers la sortie du mayorat d'Ans, démissionnaire de la direction du fonds de pension Ogeo, Stéphane Moreau reste omniprésent au sein de Publifin-Nethys et alentours, où il a conservé sa rémunération. Il a même renforcé son emprise puisqu'il a récemment été nommé au sein des

conseils d'administration de deux filiales du groupe : Les Editions de l'Avenir et le producteur d'énergie verte Elicio.

Claude Parmentier, l'ancien collaborateur de Paul Furlan, a radicalement pris ses distances avec la société liégeoise et s'est retiré de la vie politique puisqu'il a remis son écharpe mayorale (Wanze) à Christophe Lacroix.

Le député-bourgmestre de Seraing Alain Mathot a lui aussi abandonné toutes ses fonctions liées au groupe tandis que Willy Demeyer, ex-président de la fédération liégeoise du PS, a passé le relais à Jean-Pierre Hupkens et a spontanément abandonné son siège à la Chambre, où il siégeait depuis mai 2014. Il s'est aujourd'hui focalisé sur son poste de bourgmestre de Liège.

Toutes ces nominations et démissions ont été relevées par *Le Soir* au Moniteur belge, il est possible que certaines décisions aient été prises au sein du groupe et de ses filiales mais n'aient pas encore été transmises au greffe du tribunal du commerce et a fortiori, n'aient pas été officialisées par une publication. ■

JOËL MATRICHE

DOMINIQUE DRION (EX-CDH)

Mandats gagnés.
Aucun.
Mandats perdus. Conseil provincial, Publifin, EDF Luminus, Resa, Credis, Nethys, démission du CDH.

-7

ANDRÉ GILLES (EX-PS)

Mandats gagnés.
Aucun.
Mandats perdus. Président du collège provincial (Liège), conseiller provincial, Nethys, Publifin, exclusion du PS, Ogeo Fund, EDF Luminus.

-7

GEORGES PIRE (MR)

Mandats gagnés.
Aucun.
Mandats perdus. Conseil provincial, Publifin, Resa, Nethys.

-4

ALAIN MATHOT (PS)

WILLY DEMEYER (PS)

BÉNÉDICTE BAYER

Mandats gagnés.
Aucun.
Mandats perdus. Newin, Publiec, Socofe, EDF Luminus (conseiller stratégique).

-4

Mandats gagnés.
Aucun.
Mandats perdus. Présidence de la fédération liégeoise du PS et député fédéral.

-2

Mandats gagnés.
Ogeo Fund, Elicio.
Mandats perdus. Finanpart, Telenet Tecteo Bidco, commission de vigilance du PS.

-1

PAUL FURLAN (PS)

STÉPHANE MOREAU (EX-PS)

FABIAN CULOT (MR)

PAUL-ÉMILE MOTTARD (PS)

Mandats gagnés.
Aucun.
Mandats perdus. Ministre wallon des Pouvoirs locaux.

-1

Mandats gagnés.
Editions de l'Avenir, Elicio.
Mandats perdus. Mayorat d'Ans, exclusion du PS, Ogeo Fund

-1

Mandats gagnés.
Vice-président de Publifin, de Finanpart, député wallon.
Mandats perdus. Aucun.

+3

Mandats gagnés.
Présidence du collège provincial, de Finanpart et de Publifin.
Mandats perdus. Aucun.

+3

impact Les partis dégustent, le paysage politique sous le choc

L'affaire Publifin a modifié (bouleversé ?) le paysage politique. Libéraux-réformateurs (avec Georges Pire, entre autres) et centristes-humanistes (avec Dominique Drion, entre autres) ne sont pas étrangers aux faits, tant s'en faut. Il reste que l'affaire a mis la pression essentiellement, et presque exclusivement en termes d'image, ou symboliquement si l'on préfère, sur le PS liégeois, partant sur le PS tout court, tout cela sur fond de mauvaise gouvernance wallonne, là encore avec le PS aux premières loges.

L'addition est salée pour les rouges cette année. Jugez-en : démission du ministre des Pouvoirs locaux, Paul Furlan, en janvier ; exclusions du parti d'André Gilles en avril, patron de Publifin, un poids lourd, et de Stéphane Moreau dans la foulée, CEO de Nethys, un poids très lourd (lequel anticipera la sanction, en prenant lui-même congé du parti 24 heures avant qu'elle soit rendue publique, mais ça ne change rien) : cerise sur le gâteau, n'oublions pas le coup de Jarnac de Benoît Lutgen en juin, qui appelle à évincer le PS des majorités au sud du pays, et installe Willy Borsus à la place de Paul Magnette à l'Elysette ; ajoutez, depuis lors, la dégringolade du PS dans les sondages, un toboggan depuis que l'autre grand feuillet de l'année, bruxellois celui-là, le Samusocial, a cartonné durant l'été. Difficile de faire plus ravageur.

Surexposé, abîmé, le PS survit tant bien que mal aux événements et adoptera, début juillet, au congrès de l'Eau d'Heure, une réforme statutaire radicale – seuls les verts font plus fort dans le genre – qui imposera le décu-mul des rémunérations à tous les élus socialistes à partir des élections de 2018-2019, et le décu-mul intégral pour les villes de plus de

50.000 habitants.

Plus largement, il est désormais partout question d'éthique et de gouvernance. Là toujours, c'est l'impact de l'affaire Publifin. Qui a soulevé un coin du voile sur des pratiques ancrées socialement, légitimées parfois par les états-majors politiques, et néan-

moins déviantes. Les conclusions et les résolutions de la commission d'enquête parlementaire présidée par Olga Zrihen (PS), en juillet et en septembre derniers, ne passent rien aux responsables en première ligne du « système » Publifin et, mieux, elles provoquent une vague de réformes en matière de gouvernance, mises en œuvre graduellement par les gouvernements et les parlements au sud du pays – avec un temps de retard il est vrai, dû au changement de majorité intervenu entre-temps en Wallonie.

On passe des intercommunales à l'initiative publique industrielle. Une mutation

De quoi est-il question fondamentalement ? En plus de réintroduire de l'éthique dans les règles et les comportements, tout cela donne à voir le passage – une mutation – de l'univers (ancien) des intercommunales à celui, tout à bâtir encore, de ce que l'on appellera la « nouvelle initiative publique industrielle », conditionnée par l'extension des enjeux financiers, le besoin de synergies, le décloisonnement des activités, la nécessaire professionnalisation des opérateurs... Sauf à estimer que le privé seul doit occuper toute la place désormais, et avec lui l'objectif de rentabilité avant tout, ce sont là les nouveaux paramètres de l'action publique à l'avenir. ■

DAVID COPPI